



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : EDUCATION

Païement frais de scolarité communes extérieures- Commune de Nuits Saint Georges, SIVOS des TASSELOTS Saint Seine l'Abbaye

Conformément aux articles L.212-8 et R.212-21 du code de l'éducation, la commune d'accueil est fondée à demander le financement des frais de scolarité des élèves résidant dans une autre commune et qui doivent suivre leur scolarité dans la commune demandeuse.

Pour l'année scolaire 2025/2026, les frais de scolarité demandés à la Ville de Dijon sont:

Commune de Nuits Saint Georges année scolaire 2024/2025: scolarisation de 5 élèves dijonnais de maternelle dans une classe TSA (Troubles du spectre autistique) : 4 418,18€ demandés pour les 5 élèves par la commune de Nuits Saint Georges ; les frais éventuels pour l'année 2025/2026 ne sont pas encore connus.

Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) des Tasselots de Saint Seine l'Abbaye année scolaire 2025/2026 : 13 élèves dijonnais scolarisés dans la maison de l'enfant à caractère social (MECS) Jeanne D'Arc : 11 670€ demandés par le SIVOS.

La Ville de Dijon versera donc ces sommes pour les années scolaires citées et elle prendra en charge les frais de scolarité éventuels des années scolaires à venir pour ces collectivités locales sur production des éléments justificatifs produits annuellement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

Émette un avis favorable au paiement des frais de scolarité des élèves dijonnais scolarisés dans la classe TSA de Nuits Saint Georges et de la Maison des enfants de Saint Seine l'Abbaye pour l'année scolaire 2024/2025, 2025/2026 et suivantes.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	